

Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis n° 9/2022 – Demande de crédit pour l'achat d'un véhicule transporteur électrique pour la Voirie en remplacement du véhicule thermique existant, ainsi qu'un nouveau véhicule avec remorque pour la Conciergerie

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La commission chargée d'étudier le préavis n°9-2022 s'est réunie le 27 janvier 2022 à 19h30 dans la salle des commissions.

Elle était composée de Mmes Anne-Catherine Doyer, Morgane Carole Bride et de Vânia Luis Francisco (en remplacement de M. Julian Pidoux), MM. Richard Golay, Stéphane Ballamann, Marc Veraguth, Bernard Thonney, et Michael Mäder, président rapporteur. Mme. Maryline Jatton était excusée

La Municipalité était représentée par M. le municipal Roland PERRIN.
Au nom de la Commission, je le remercie pour sa disponibilité et ses réponses détaillées à nos questions.

Objet du préavis

La Municipalité sollicite un crédit 65'000.- TTC (soixante-cinq mille francs) pour l'acquisition d'un véhicule pour la Voirie et un crédit de CHF 50'000.- TTC (cinquante mille francs) pour l'acquisition d'un véhicule et remorque pour la Conciergerie.

Avant la séance de la commission ad-hoc, le président de la commission des finances, m'a informé de la décision prise par la CoFin. C'était à l'unanimité que la CoFin acceptait le préavis 09/22 sans remarques particulières, décision transmise aux commissaires présents de la commission ad-hoc.

Présentation et discussions

M. le municipal Roland Perrin a passé en revue le contenu du préavis.

Un commissaire questionne M. Perrin concernant les batteries lithium et la durée de vie de ces dernières. M. Perrin répond que les batteries devraient tenir au moins six, mais normalement même huit ans. Ces batteries en elles-mêmes sont remplaçables et que l'achat de celles-là répondait parfaitement aux exigences sur la durabilité.

Un commissaire s'intéresse à la stratégie d'achat et pose la question si l'achat d'une voiture à l'hydrogène a été également étudié. M. Perrin explique que la technologie hydrogène n'est pas encore suffisamment développée et qu'il manquait de toute façon les stations d'hydrogène pour faire le plein sur le territoire de la commune et aux alentours.

Un autre commissaire demande si la municipalité avait envisagé d'acheter un/des modèles d'occasion ? Réponse: Oui, cela a été vérifiée, mais écarté par la suite. Car, il n'existait aucune offre sur le marché, avec les critères demandés par la municipalité.

Par ailleurs, M. Perrin relève, comme complément d'information, que 11% ont été rajouté au préavis sur le montant du prix d'achat, afin d'avoir assez de réserve en cas de hausse de prix ou d'autres imprévus.

Les commissaires étaient satisfaits des réponses données par M. Perrin et la commission passe au vote.

Vote

La Commission décide à l'unanimité d'accepter le préavis 09/22 et recommande au Conseil communal de faire de même.

(Fin de la séance : 20h38)



Epalinges, le 7 février 2022

Michael Mäder